



Association Loi 1901

Saint Arnoult en Yvelines, le 27 février 2019

Madame Elisabeth BORNE  
Ministre chargée des transports  
Hôtel Le Play  
40, rue du Bac  
75007 Paris

Madame la Ministre,

C'est avec satisfaction que nous avons noté l'évolution des positions de l'Etat concernant les conditions d'accès aux autoroutes concédées pour certaines catégories d'usagers. Nous avons enfin dépassé le statu-quo inlassablement défendu au motif « *du principe constitutionnel d'égalité des usagers* ».

Depuis de nombreuses années nous demandons que les usagers quotidiens, notamment les salariés effectuant leurs trajets domicile-travail par l'autoroute, puissent bénéficier de conditions d'accès spécifiques. Cela concerne tout particulièrement les populations des territoires périphériques aux métropoles totalement oubliées par les investissements en transports collectifs de l'Etat et des régions.

Très contestées par les mouvements sociaux actuels, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont été contraintes de mettre en place un système spécifique d'abonnement. C'est aussi dans ce contexte que les péages urbains envisagés par la LOM ont été ajournés.

Cependant, ces mesures sont très loin de répondre aux besoins.

Les augmentations tarifaires appliquées au 1<sup>er</sup> février dernier vont permettre aux sociétés concessionnaires d'empocher annuellement 200 millions supplémentaires au détriment des usagers.

Vous le savez, les tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11 ont le triste privilège d'être à péage à 23 kms de Paris. Or, pour les usagers de ces tronçons, les nouvelles dispositions auront des effets très marginaux. Ceci en raison du fait que ces tronçons bénéficient déjà de formules d'abonnements, qui, pour certains usagers, sont plus favorables que les nouvelles mesures.

Les critères très restrictifs des nouvelles formules ne concerneront qu'une infime partie des usagers, pour des réductions insignifiantes.

Le 18 janvier 2019, François de Rugy, Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire répondait en ces termes à une interpellation orale d'un sénateur de l'Essonne, Vice-président du Sénat : « *En 2005, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, qui appartenaient à l'Etat ont été privatisées. Cette mesure a apporté de l'argent à l'Etat à l'époque, mais ne nous laisse plus aucune marge de manoeuvre pour rénégocier les contrats avec ces sociétés* ».

En effet, c'est bien là que se situe le problème.

Peut-on se satisfaire de ce constat ? Peut-on en rester à contempler cette forme de démission politique où l'intérêt général s'efface devant les intérêts particuliers ? Peut-on en rester à implorer l'aumône de ces sociétés alors qu'elles dilapident en dividendes le produit des péages versé par les usagers ?

Alors que des ressources nouvelles sont nécessaires pour financer la transition écologique, pour améliorer les mobilités, pour corriger les disparités territoriales, l'Etat multiplie les mesures discriminatoires et répressives contre les victimes de ses incohérences, c'est-à-dire les automobilistes qui dépendent de leur véhicule pour leurs déplacements quotidiens.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat de reprendre la main sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

C'est d'ailleurs ce que demandent de nombreux parlementaires et plusieurs groupes politiques des deux chambres, qui ont déposé des demandes de commissions d'enquêtes pour la régulation des concessions autoroutières, ou ont déposé des propositions de loi pour la nationalisation des sociétés d'autoroutes.

En raison de ces évolutions récentes nous sollicitons un entretien avec vous pour débattre des mesures qui pourraient être prises.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à nos sentiments les plus dévoués.

Jean Claude LAGRON  
Président d'A10 GRATUITE